

## **Questions-réponses: Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques 2009**

### **Que sont les Standards internationaux?**

Les Standards internationaux visent à assurer une harmonisation entre les organisations antidopage (OAD) responsables des différentes parties techniques et opérationnelles des programmes antidopage. Le respect des Standards internationaux est obligatoire pour les signataires du Code mondial antidopage (Code).

### **Qu'est-ce qu'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)?**

Les sportifs, comme tout le monde, peuvent tomber malades ou présenter des conditions qui exigent l'usage de certains médicaments. S'il se trouve qu'une substance à laquelle un sportif doit avoir recours pour traiter sa condition est inscrite sur la Liste des interdictions, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques peut lui permettre de prendre le médicament nécessaire.

### **Quel est l'objectif du Standard international pour l'AUT (SIAUT)?**

L'objectif principal du SIAUT est de garantir l'harmonisation dans tous les sports et dans tous les pays des procédures suivies pour accorder une AUT.

### **Quels sont les critères pour obtenir une AUT?**

Les critères sont les suivants :

- Le sportif subirait un préjudice de santé important si la substance ou la méthode interdite n'était pas administrée;
- L'usage thérapeutique de la substance ou de la méthode ne devrait produire aucune amélioration de la performance autre que celle au retour à un état de santé normal après le traitement d'un état pathologique avéré; et
- Il n'y a pas d'alternative thérapeutique raisonnable pouvant se substituer à la substance ou méthode normalement interdite.

### **Qui accorde les AUT?**

Le SIAUT stipule que toutes les Fédérations internationales (FI) et les organisations nationales antidopage (ONAD) doivent disposer d'une procédure suivant laquelle les sportifs présentant un dossier médical peuvent faire une demande d'AUT et obtenir que leur demande soit examinée de façon appropriée par un panel des médecins indépendants nommé Comité

pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT). C'est aux FI et aux ONAD, par le biais de leur CAUT, que revient la responsabilité d'accorder ou de refuser ces autorisations.

Davantage d'informations sur les procédures et les protocoles liés aux AUT peuvent être consultés dans la section sur les AUT du site Internet de l'AMA.

### **Pourquoi le SIAUT a-t-il été révisé?**

En même temps que la révision du Code, l'AMA a lancé en 2006 une procédure de mise à jour des Standards internationaux (contrôle, laboratoires, et autorisation d'usage à des fins thérapeutiques), afin de mettre à profit l'expérience acquise par l'Agence et ses partenaires dans l'application des Standards depuis leur entrée en vigueur et de renforcer tous les protocoles et procédures antidopage. Les révisions du SIAUT ont été approuvées par le Comité exécutif de l'AMA lors de ses réunions des 10 mai et 20 septembre 2008.

### **Quels sont les grands changements du SIAUT 2009?**

De manière générale, les réactions reçues ont indiqué que les principes et la philosophie de l'AUT étaient bien acceptés et considérés comme utiles. Les seules révisions réclamées portaient sur la procédure des AUT abrégées (par opposition aux AUT standards), du fait de l'important travail administratif qu'elles imposent aux OAD. Cela concerne un nombre réduit de substances identifiées. Le SIAUT 2009 prend en compte ces préoccupations en éliminant le concept d'AUT abrégée.

### **Asthme traité par bêta-2 agonistes inhalés**

Le SIAUT 2009—qui tient compte des commentaires des partenaires et des perspectives médicales actuelles telles que le Consensus du Comité international olympique sur l'asthme publié en février 2008, qui exige un strict contrôle de l'usage de ces substances par les sportifs)—se fonde sur le fait que, pour que la procédure soit à la fois gérable sur le plan administratif et suffisamment dissuasive pour les sportifs d'élite, les conditions requises peuvent être différentes selon le niveau du sportif considéré (international ou national). Tous les sportifs ayant besoin d'utiliser des bêta-2 agonistes inhalés pour leur condition médicale doivent être en possession d'un dossier médical justificatif et déclarer ces substances sur le formulaire de contrôle du dopage et dans ADAMS lorsque raisonnablement possible.

Conditions spécifiques liées au niveau du sportif :

Pour les sportifs de niveau international :

- Les sportifs faisant partie d'un groupe cible international de sportifs soumis aux contrôles doivent avoir une AUT approuvée pour l'asthme avant de faire usage de la substance.
- Pour les sportifs ne faisant pas partie d'un groupe cible international, mais qui prennent part à une manifestation internationale, il est laissé à la discrétion de la FI d'attribuer une AUT avant la manifestation ou de fournir une AUT rétroactive en cas de résultat d'analyse anormal. La délivrance d'une AUT rétroactive doit respecter les critères établis dans le SIAUT 2009.

Pour les sportifs de niveau national :

- Il est laissé à la discrétion de l'ONAD d'attribuer une AUT ou de fournir une AUT rétroactive en cas de résultat d'analyse anormal.

Dans tous les cas, un sportif peut toujours demander une AUT s'il le souhaite.

### **Glucocorticoïdes administrés par des voies non systémiques incluant la voie inhalée**

Concernant les glucocorticoïdes administrés par des voies non systémiques, incluant la voie inhalée, le sportif doit fournir une déclaration minimale comprenant le diagnostic, la substance prise et les coordonnées du médecin ayant administré le traitement. Il est laissé à la discrétion de l'OAD de demander davantage que cette déclaration minimale. Pour l'usage topique de glucocorticoïdes, aucune AUT ni déclaration d'usage n'est nécessaire.

### **Quand le SIAUT 2009 est-il entré en vigueur?**

Le SIAUT 2009 est entré en vigueur le 1er janvier 2009 en même temps que le Code 2009.